

ST MARTIN ST FIRMIN

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

26 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt six février à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame FRANÇAIS Sylvie le Maire-Adjoint

Etaient présents : MM. Sylvie FRANÇAIS, Hugue RANGÉE, Olivier BELLAMY, Jean-Marc MOREAU, Daniel CAILLOT, Jeannick LELOUP, Mathieu FAGOO, Benoît ROËLENS, Julien VILEY, Florence DENIZE

Absent excusé : MM Anne-Marie ROËLENS, Jeannick LELOUP,

A été élu secrétaire : Monsieur Olivier BELLAMY

Monsieur Jeannick LELOUP a donné une procuration à Madame Sylvie FRANÇAIS

Convocation et affichage : 31 janvier 2020

Exercice 11

présents 9

votants 10

Délibération 2021/7 : demande de subvention au titre des amendes de police- sécurité du bourg

Afin de sécuriser la traversée du bourg de ST MARTIN ST FIRMIN, après diverses réunions de la commission des travaux et avec les services du Département de l'Eure, des aménagements pourraient être réalisés.

Cela permettrait ainsi d'offrir de meilleures conditions de circulation et de surtout, réduire la vitesse sur la route départementale n°29.

Cette étude préconise l'aménagement de trois plateaux ralentisseurs.

Madame le Maire-Adjoint

- Informe le Conseil Municipal que les communes peuvent prétendre bénéficier d'un soutien du Conseil Départemental au titre des amendes de police.

- Présente un devis de l'entreprise BONÉ travaux publics ,7, route de Thiberville, 27230 ST AUBIN DE SCELLON d'un montant HT de 16 044.00 € soit TTC 19 252.80 €.

Où l'exposé de Madame le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- *Valide le projet de sécurisation du bourg*
- *Accepte le devis de l'entreprise BONÉ, d'un montant HT de 16 044.00 € soit TTC 19 252.80 €*
- *Sollicite une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental de l'Eure*
- *Autorise Madame le Maire à effectuer la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.*
- *Indique que le projet n'a reçu aucun commencement des travaux*
- *S'engage à ne pas commencer l'opération avant le dossier ne soit déclaré complet*
- *Autorise Madame le Maire à signer tout acte afférant au projet dont la convention à intervenir avec le Conseil Départemental*
- *D'approuver le financement suivant :*

BESOINS		RESSOURCES		
Travaux de sécurisation du bourg	16 044.00	Subvention amende de police	40 %	6 417.60
		Autofinancement	60 %	9 626.40
TOTAL	16 044.00	TOTAL		16 044.00

- *S'engage d'inscrire cette dépense au budget primitif 2021 en section d'investissement.*

Délibération 2021/8 : travaux de sécurité incendie- pose d'un poteau incendie et renforcement du réseau AEP pour défense incendie de 120 mètres de canalisation AEP Ø110 PEHD au lieu dit « le Bourgoin »

Madame le Maire-Adjoint

- *Rappelle la délibération n° 2018/37 du 2 novembre 2018 concernant la pose d'un poteau incendie et renforcement du réseau AEP pour défense incendie de 120 mètres de canalisation AEP Ø110 PEHD au lieu dit « le Bourgoin » et du devis n° 16/2018 du Syndicat d'Adduction d'Eau Cormeilles Lieuvin Thiberville d'un montant de HT 13 075.92 € soit TTC 15 691.10 €*

- *Informe le Conseil Municipal que ce devis doit-être réactualisé et présente le nouveau devis n° 34/2021 du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Lieuvin, d'un montant HT de 13 199.44 € soit TTC de 15 839.33 €.*

*Où l'exposé de Madame le Maire-Adjoint et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal*

- *Valide le devis revalorisé*

- *Autorise Madame le Maire à signer la convention avec le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Lieuvin, 133, rue Albert Sorel-27210 BEUZEVILLE*

Délibération 2021/9 : frais de scolarité classe ULIS/ école Hector Malot GRAND BOURGTHEROULDE

Madame le Maire-Adjoint expose au Conseil Municipal que la commune du GRAND BOURGTHEROULDE sollicite une participation aux frais de scolarité d'un enfant domicilié à SAINT MARTIN SAINT FIRMIN et scolarisé dans une classe ULIS à l'école Hector Malot.

Le montant de la participation demandée est de 1 296.76 €

Où l'exposé de Madame le Maire-Adjoint et après en avoir délibéré,

- *Accepte de participer aux frais de scolarité de l'enfant Brice CARDON domicilié à SAINT MARTIN SAINT FIRMIN et scolarisé dans une classe ULIS à l'école Hector Malot au GRAND BOURGTHEROULDE.*

- *S'engage à inscrire cette dépense au budget primitif 2021 en section de fonctionnement à l'article 657348.*

Questions diverses

- *Samedi 6 mars 2021 à 9 h : tournée des chemins de randonnée, nettoyage.*